

CONSULTATION COMMERCIALE N° 02/2024

CAHIER DES CHARGES

Objet : Conception graphique et mise à jour de documents du Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la période du 1er février 2024 au 31 décembre 2024

.....

Le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite confier à un free-lance ou à une agence, la conception et la mise à jour d'un certain nombre de documents relatifs à ses besoins sur la période du 1er février 2024 au 31 décembre 2024.

Vous trouverez en **Annexe** de la présente consultation commerciale une liste non exhaustive des productions qui peuvent être demandées par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Il est demandé à chaque candidat de bien vouloir proposer un prix HT et TTC pour chacun des documents à réaliser, sur la base des caractéristiques fournies par le Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ces documents sont donnés à titre indicatif et d'autres types de commandes pourront être faites sur la période de référence.

Les fichiers PDF et fichiers sources (In design/Illustrator/Photoshop) des projets devront être remis obligatoirement au Comité Régional de Tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'ensemble des travaux réalisés, et resteront la propriété exclusive du CRT.

Le prestataire doit s'engager par écrit par une clause sur sa réactivité et sa disponibilité face aux demandes du CRT, qui devront être traitées de façon prioritaire. Cette réactivité est estimée au maximum à 3 heures après sollicitation du CRT. En fonction des urgences et, en accord avec le commanditaire, celui-ci pourra être amené à travailler hors semaine durant le week-end. Dans ce cadre, le prestataire répondant devra accompagner sa réponse d'une clause de disponibilité signée. Si pour des raisons non justifiées, le caractère prioritaire du traitement dû au CRT n'est pas respecté, celui-ci se réserve le droit de rompre le contrat sans indemnité, et ne réglera que les travaux déjà engagés.

Chaque candidat devra proposer un suppléant agréé par le CRT, qui fournira, à l'identique du titulaire, l'ensemble des pièces administratives demandées, ainsi que ses références, au cas où la charge de travail du candidat retenu serait trop importante ou en cas d'indisponibilité pour une cause réelle et sérieuse acceptée au préalable par le CRT. Le suppléant facturera directement le CRT sur les mêmes bases tarifaires que le titulaire.

La prestation pourra être renouvelée pour une période de 12 mois à compter du 1er janvier 2025 en fonction de la satisfaction du CRT à l'égard des travaux effectués par le prestataire. Cette décision devra être validée par la Commission des marchés avant fin décembre 2024, après établissement, par les services, du rapport annuel des travaux du prestataire.

RÉPONSE À LA CONSULTATION

Mise en ligne sur le site CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur : le **mercredi 10 janvier 2024**

La **date limite de réception** des offres est fixée : le **mercredi 07 février 2024** à 12h00 au plus tard

La **proposition complète** devra être adressée par email à l'attention de :

1. Catherine LIPAROTI - Directrice Administrative et Financière :
c.liparoti-giroud@provence-alpes-cotedazur.com
2. Julien AURAY - Responsable Pôle Communication et Ingénierie :
j.auray@provence-alpes-cotedazur.com
3. Catherine CHILLIO - Responsable Production Multimedia :
c.chillio@provence-alpes-cotedazur.com
4. Céline LUCIDO - Chef du Service Logistique & Moyens Généraux :
c.lucido@provence-alpes-cotedazur.com

Pour toute question :

Contact administratif

Catherine LIPAROTI - 04 91 56 47 03 - 07 88 42 42 61

Contact technique

Catherine CHILLIO - 04 91 56 47 22 - 07 89 78 64 96

Julien AURAY - 04 91 56 47 48 - 06 74 10 87 49

Un **accusé réception** sera adressé par retour d'email ou courrier pour donner suite à votre dépôt par le CRT Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Chaque dossier devra comprendre l'ensemble des éléments détaillés ci-après.

PIECES A FOURNIR

- Proposition de prix € TTC sur la base sur chaque document à partir du tableau fourni en annexe
- Présentation du candidat et de ses références sur des travaux similaires (exemples fournis)
- N° de SIRET,
- TVA interne, intracommunautaire
- Extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificats de régularité fiscale et sociale (Année N-1)
- Fournir la Déclaration DC4 si appel à la sous-traitance
- Attestations d'assurance responsabilité civile et professionnelle
- Le présent cahier des charges paraphé, daté et signé avec la mention « lu et approuvé » par la société
- La clause écrite de disponibilité datée et signée avec la mention « je m'y engage »

Toute proposition complète, reçue dans les délais, sera examinée et fera l'objet d'une réponse positive ou négative. Les propositions incomplètes seront systématiquement exclues de la consultation.

CRITERES D'ATTRIBUTION

- Le prix (50 %)
- Les références et les moyens techniques dont dispose le candidat, notamment s'il est amené à se déplacer au CRT pour des séances de travail (30 %)
- La clause de disponibilité (20 %)

CHOIX DU PRESTATAIRE

Par la Commission des marchés du CRT : **Avant fin février 2024**

Notification de la mission et réunion de cadrage : **Avant fin février 2024**